

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.E.
2019-12-18

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, mercredi le dix-huitième jour du mois de décembre de l'an deux mille dix-neuf à dix-sept heures (17:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no. 6

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse suppléante, Suzanne Ledoux

Madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assiste également à cette séance.

Le conseiller Yves Arcouette et le maire Éric Charbonneau ont motivé leur absence.

LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DÉPÔT DU CERTIFICAT DE SIGNIFICATION.

La greffière dépose au conseil le certificat de signification attestant que tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire et madame la mairesse suppléante fait la lecture de l'avis de convocation, lequel est ci-après reproduit :

Acton Vale, le 02 décembre 2019

AVIS DE CONVOCATION

Par la présente, vous êtes convoqué (e) à une séance extraordinaire qui aura lieu le mercredi **18 décembre 2019 à 17 h** à l'Hôtel de Ville afin de traiter les items suivants :

1. Acceptation de l'ordre du jour.
2. Adoption du règlement no.012-2019 « Règlement imposant une taxe foncière générale à taux variés pour l'année 2020 ».
3. Adoption du règlement no.009-2019 « Règlement établissant la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité ou autres avantages. »
4. Levée de la séance

Claudine Babineau, OMA
Greffière

Rs.2019-12-453

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie

Gagnon et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 décembre 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 012-2019 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Rs.2019-12-454

ADOPTION DU RÈGLEMENT 012-2019.

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 16 décembre 2019, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg. 012-2019 Règlement imposant une taxe foncière générale à taux variés pour l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Une copie du projet de règlement portant le numéro Projet 009-2019 a été remise aux membres du conseil. Tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Rs.2019-12-455

ADOPTION DU RÈGLEMENT 009-2019.

Considérant l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 16 décembre 2019, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'adopter le règlement suivant :

Rg. 009-2019 Règlement établissant la tarification d'un bien, d'un service, d'une activité ou autres avantages.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de

lever la séance à dix-sept heures et cinq minutes (17;05).

Suzanne Ledoux
Mairesse suppléante

Claudine Babineau, OMA
Greffière